



Faute de frappe dans le cadre d'un jugement

Par **malouka**, le 19/12/2014 à 09:57

je voulais savoir si une faute de frappe sur le le prénom d'un enfant concernant une convocation et un jugement en assistance éducative peut annuler cette mesure ?

Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le 19/12/2014 à 17:07

Heureusement que non, car avec les prénoms "scrabble" qui fleurissent depuis quelques années, personne ne va être capable d'orthographier correctement certains d'entre-eux.